comité régional provence alpes côte d'azur
fédération française de canoë-kayak

Région PACA

SELECTIF REGIONAL SLALOM - SEV de Vinon s/Verdon
Dimanche 14 novembre 2010

Organisation	Structure organisatrice : Club de Vinon - http://vvck.free.fr
Information	R1 : Denis BARKA - dbarkat@sdis04.fr – 06.81.95.75.89 Juge arbitre : Claude CORDIER Juge arbitre adjoint : Franck LACROIX
Parcours	Stade d'eau vive de Vinon Parcours de classe III / Débit régulé par EDF
Catégories	Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans
Ouvreurs	10 places maximum (priorité aux minimes de la région)
Niveau	Pagaie Verte Eau Vive (tous participants)
Inscriptions	En ligne sur http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/inscriptionsEnLigne/index.php?ajax=true&
Responsable	Jean Marie TAPPERO - 06 87 06 54 73 - tappero.jm@orange.fr
Echéances	Pour le 8 novembre 2010
Frais d'inscription	5 € par bateau (chèque à l'ordre du VVCK)
Hébergement	1/ Gîtes de Groupe : Moulin St-André-04.92.73.18.08/Fax : 04.92.78.93.20 Email : moulin.standre@vinon-sur-verdon.fr (http://moulinstandre.vinon-sur-verdon.fr) 2/ Pavillon d'Aurabelle - 04 92 78 99 53

PROGRAMME PREVISIONEL

(Révisable en fonction du nombre d'inscrits)

Samedi 13 novembre 2010

- Débit régulé de 36$^{m3/s}$ de 13h à 17h (10h à 18h : en attente de confirmation d'EDF)
- Entraînement libre sous la responsabilité des clubs + Journée d'entrainement régional (Pôle Espoirs Marseille)

Dimanche 14 novembre 2010

- Débit régulé de 36$^{m3/s}$ de 9h à 17h
- De 8h30 à 9h30 > Confirmation des inscriptions
- De 9h à 10h30 > Entraînement libre sous la responsabilité des clubs
- 10h30 => Fermeture du bassin et montage du parcours
- A partir de 10h45 => Remise des dossards
- 11h00 => Démonstrations et approbation du parcours
- 11h30 => Réunion des juges
- 12h => 1er départ (départ toutes les 45'')
- 17h00 => Résultats

Confirmations / Retrait des dossards

- Au bâtiment course en amont du stade
- Remise des dossards contre un chèque de caution de 50€ par club

Jugement

- Chaque club doit fournir 1 juge non compétiteur pour 3 embarcations inscrites et 2 juges à partir de 12 embarcations inscrites.

Sécurité et conformité du matériel

- Compétition : règlement FFCK - vérification par tirage au sort
- Entraînement libre : sous la responsabilité des clubs (arrêté du 4 mai 1995)